

# VILLENEUVE D'ART

les œuvres d'art  
dans la ville



Exposition du 20 septembre 2008 au 8 février 2009  
Musée du Château de Flers

# Préface



De la fin des années 1960 à aujourd'hui, près de 80 artistes ont créé plus d'une centaine d'œuvres d'art dans les espaces publics de Villeneuve-d'Ascq.

Une telle profusion d'œuvres s'explique principalement par deux facteurs le «1% artistique» et la construction de la Ville nouvelle.

Initiée, en effet, par le Front populaire en 1936, la procédure du 1% artistique a été mise en route à partir de 1951. Elle prévoit d'affecter 1% du coût de la construction des établissements d'enseignement à des travaux de décoration. La mesure sera progressivement étendue aux autres constructions de l'État de 1972 à 1981 et à celles des collectivités territoriales après 1983.

Par le grand nombre d'établissements scolaires réalisés, la Ville Nouvelle va donner un élan incontestable à l'installation d'œuvres d'art à Villeneuve-d'Ascq. De 1969 à 1983, l'EPALE (Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est) fera appel à de nombreux artistes pour animer l'architecture et donner une identité aux nouveaux quartiers. Cette commande publique d'œuvres d'art est un soutien à la création vivante. Elle permet aux artistes de porter un regard original sur la ville et de faire connaître leur travail auprès des habitants en dehors des musées et des galeries d'art.

Si quelques 60 % des œuvres de la ville sont installées dans les écoles, collèges, lycées et universités, elles ont aussi investi d'autres lieux. Elles agrémentent des édifices municipaux (Rose des Vents, Médiathèque municipale, Hôtel de ville, Centre de la petite enfance) ou communautaires (stations de métro). Certaines sont installées sur l'espace public : la fontaine au Pont-de-Bois, le Chat botté au Château, la Femme assise au Triolo. D'autres initiatives contribuent à ces réalisations (bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, France Télécom).

La sculpture – figurative ou abstraite – domine largement parmi toutes ces œuvres. D'autres formes d'expression ont été utilisées : fresque (en peinture, céramique ou mosaïque), relief mural, vitrail, tapisserie, rampe d'escalier, ... Elles sont inspirées par les lieux («Le Chat botté» de Deleurence ...chemin du Chat-Botté), la littérature («Le Passe-Muraille» de Gaillard, «Les Heures claires» de Degand), les fables («Le Corbeau et le Renard») ou la chanson («Regarde bien petit» de Sirvin).

Certaines œuvres iront jusqu'à devenir symboliques dans la ville : on n'imagine plus l'école Chopin sans «Les Gouttes d'eau» de Tissinier ou la Rose des Vents sans «Le Sourire de Nadja» de Béatrice Casadesus.

Si certaines de ces œuvres ont été victimes des outrages du temps et si le vandalisme n'en a malheureusement pas épargné quelques autres, **elles méritent toutes de sortir de l'ombre et d'être mieux connues du public.**

**C'est le propos de cet ouvrage de les rapprocher des habitants pour qui elles ont été créées.**

Les journées 2008 du patrimoine devraient y contribuer !

Gérard CAUDRON,  
Maire.

# Les œuvres d'art dans la ville

La pratique urbaine de l'art dans la ville permet d'associer des créations artistiques à l'aménagement des espaces publics. Soutien à la création, elle vise à installer les œuvres d'art en dehors des seules institutions spécialisées dans l'art contemporain. Cette politique d'art public est soutenue en France par la commande publique et le dispositif du 1% artistique. La commande publique consiste à financer un projet artistique par un organisme public (État, collectivités territoriales, établissements publics) de manière volontariste. À Villeneuve-d'Ascq par exemple, la sculpture le Chat botté de Stéphane Deleurence a été créée dans le cadre d'une commande publique. Le 1% artistique est une procédure particulière de la commande publique qui s'impose aux organismes publics et concerne des équipements publics bien définis.

## Le 1% artistique

### Une initiative du Front populaire

En 1936, Mario Roustan, au Sénat, et Jean Zay, à l'Assemblée nationale, défendent deux projets d'affectation d'une partie du coût des constructions publiques à la décoration monumentale. Il s'agit d'affecter à la création d'une œuvre d'art 1,5 % du montant des devis des constructions neuves de l'État, des départements, des communes et des établissements publics. Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale, veut sensibiliser le public à la création vivante et démocratiser l'art en le faisant sortir des musées. Il faut aussi soutenir les artistes très touchés par la crise économique de 1929. La chute du gouvernement de Léon-Blum et la crise internationale empêcheront l'aboutissement de cette mesure.

### L'après-guerre

Les ministres de l'Éducation nationale Yvon Delbos et Pierre-Olivier Lapie reprennent successivement le projet de Roustan et Zay pour aboutir à l'arrêté fondateur du 18 mai 1951. Le texte prévoit que 1% au plus des crédits ouverts pour les constructions scolaires et universitaires sera affecté à des travaux de décoration dans les bâtiments d'enseignement. Il régit l'utilisation des crédits pour ces travaux de décoration. Une circulaire du 1er décembre 1972 assouplit les règles d'utilisation du dispositif. Elle recommande, dans la mesure du possible, le regroupement des moyens affectés à la décoration sur une

ou plusieurs réalisations importantes. Elle prévoit, pour les ensembles d'urbanisme et notamment pour les villes nouvelles, de détacher le 1% des bâtiments scolaires et de l'étendre à l'espace public. L'œuvre réalisée doit bénéficier à tous les utilisateurs et, en premier lieu, à ceux de l'établissement intéressé. De 1972 à 1981, le dispositif est progressivement élargi à l'ensemble des constructions publiques financées par l'État.

### De nouvelles règles

Depuis 1983<sup>1</sup>, les communes, les départements et les régions doivent consacrer 1 % du montant de l'investissement à l'insertion d'œuvres d'art dans toutes les constructions neuves dans la limite des compétences transférées par les lois de décentralisation. Pour les communes, sont concernés les écoles maternelles et primaires, les équipements sportifs et de loisirs. En dehors de cette obligation, les collectivités sont libres de prévoir un dispositif 1% pour toutes les constructions qu'elles réalisent. Cependant, aucun décret d'application ne précise les conditions de mise en œuvre et les élus sont libres d'appliquer le dispositif ou pas. Il faut attendre le décret du 29 avril 2002<sup>2</sup> (précisé par une circulaire du 16 août 2006). Ce texte rappelle l'obligation de décoration des constructions publiques. Il explique les procédures applicables aux commandes de réalisations artistiques et les conditions de passation des marchés. La mesure prise pour les villes nouvelles en 1972 est étendue. Il devient possible de détacher l'œuvre du bâtiment pour lequel elle est conçue et de grouper les 1% de différentes opérations d'un même lieu.

1) article L1616-1 du code général des collectivités territoriales

2) décret n°2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation

## La diffusion

La construction importante d'écoles, de collèges et de lycées après la seconde Guerre mondiale a favorisé la diffusion du dispositif du 1%. De 1960 à 1978, 4 700 œuvres ont été ainsi réalisées. La sculpture domine largement les œuvres créées à cette époque. Dans les années 1960, la politique d'André Malraux pour amener l'art dans la cité contribue au développement du 1%. De nombreuses villes s'engagent dans des programmes de démocratisation culturelle.

L'élan essentiel vient à la fin des années 1960 où les artistes veulent descendre l'art dans la cité, dans la rue. De grandes opérations d'urbanisme comme La Défense ou les villes nouvelles contribuent à développer la commande publique d'œuvres d'art. Les années 1980 sont également fructueuses pour la commande publique. Plusieurs facteurs l'expliquent : politique nationale de commande publique, volontarisme des communes de gauche après les élections municipales de 1977, élan créé par la décentralisation en 1983 dans les collectivités territoriales. Jusqu'en 2002 cependant, aucune obligation ne s'impose pour l'application du 1%.

## 1% pratique depuis 2002

### Les constructions concernées

Le 1% concerne les opérations immobilières ayant pour objet la construction et l'extension de bâtiments publics ou la réalisation de travaux de réhabilitation dans le cas d'un changement d'affectation, d'usage ou de destination de ces bâtiments. Il donne lieu à l'achat ou à la commande d'une ou de plusieurs réalisations artistiques destinées à être intégrées dans l'ouvrage ou ses abords. Les bâtiments militaires ou civils résolument hors du champ public ou tenus secrets sont exclus de la procédure. Il en est de même pour les autres établissements publics de santé autres que nationaux. Ils sont néanmoins encouragés à développer une politique de la commande publique d'œuvres d'art pour les hôpitaux et leurs abords. Le montant toutes taxes comprises des sommes permettant de répondre à l'obligation du 1% est égal à 1% du montant hors taxes

du coût prévisionnel des travaux et ne peut excéder deux millions d'euros.

### Les œuvres

La procédure est ouverte aux artistes français et étrangers. Les œuvres commandées doivent être des créations artistiques originales. Tous les domaines de l'art sont concernés : peinture, sculpture, gravure, lithographie, œuvres graphiques et typographiques, œuvres photographiques, œuvres utilisant la lumière et œuvres des arts appliqués.

Le 1% peut aussi concerner des œuvres utilisant les nouvelles technologies ou faisant appel à d'autres disciplines artistiques, notamment pour le traitement des abords et l'aménagement d'espaces paysagers, la conception d'un mobilier original ou la mise au point d'une signalétique particulière. La combinaison de plusieurs de ces interventions est possible dans le cadre d'une même construction. Les responsables du 1% sont incités à faire coïncider la durée de l'œuvre choisie et celle de la construction considérée. Les œuvres éphémères sont déconseillées en dehors des œuvres évolutives (land art).

### Le déroulement de la procédure

Un comité artistique constitué par le maître de l'ouvrage examine les projets des candidats. Il comprend le maître d'ouvrage qui en assure la présidence, le maître d'œuvre, le directeur régional des affaires culturelles, un représentant des utilisateurs du bâtiment, trois personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques (une désignée par le maître de l'ouvrage et deux désignées par le directeur régional des affaires culturelles, dont une choisie sur une liste établie par les organisations professionnelles d'artistes). Le comité élabore le programme de la commande artistique, qui précise notamment la nature et l'emplacement de la réalisation envisagée et le soumet à l'approbation du maître de l'ouvrage. Lorsque l'importance ou le caractère novateur d'un projet le justifie, le maître d'ouvrage peut le soumettre à l'avis de la commission artistique nationale.

Le projet fait l'objet d'une publicité adaptée assurant une information suffisante des artistes. Le

comité artistique consulte un ou plusieurs artistes qui lui remettent leurs projets. Il propose un ou plusieurs des projets au maître de l'ouvrage. Le choix doit être motivé et l'ensemble des candidats doit être informé. Les candidats dont les projets n'ont pas été retenus reçoivent une indemnité. Un contrat est passé entre le maître d'ouvrage et l'artiste. La circulaire de 2006 attire l'attention sur la nécessité de négocier avec l'artiste la cession de ses droits (droits de reproduction et de représentation), en conformité avec les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Elle recommande de faire inscrire toutes les clauses techniques permettant de résoudre les questions d'entretien, de maintenance et de restauration ou de déplacement de l'œuvre pour l'avenir. Le maître d'ouvrage et l'artiste peuvent convenir d'une durée minimum de présence de l'œuvre dans l'espace public. Elle conseille enfin d'accompagner les œuvres d'un cartel ou d'une notice de présentation, indiquant le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, l'année de réalisation.

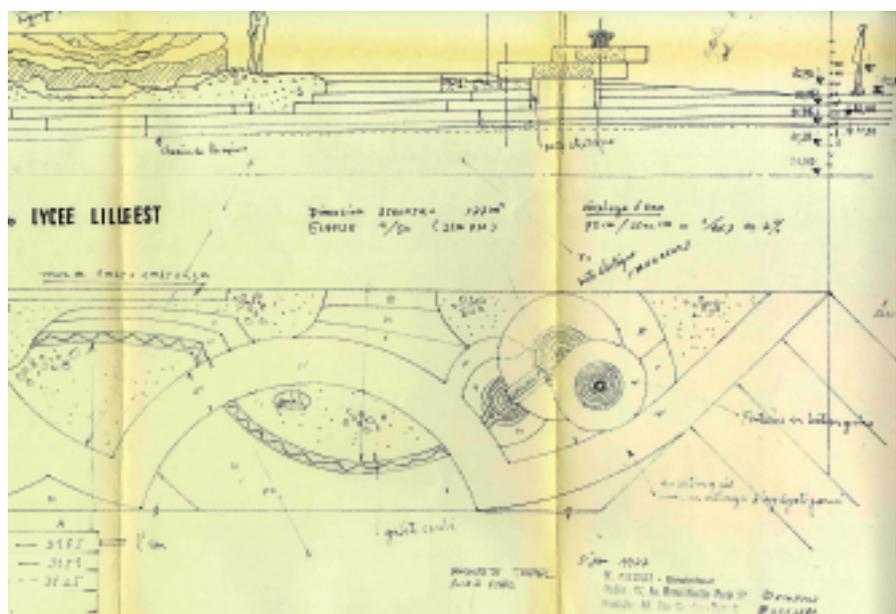
nie cependant pas les difficultés du dialogue artiste-architecte ; il est « bien au courant des difficultés qu'il faut surmonter pour arriver à une réalisation valable ».

En effet, la collaboration n'est pas toujours aisée. À Villeneuve-d'Ascq, c'est le cas par exemple dans le quartier du Pont-de-Bois pour la sculpture fontaine. En 1976, l'EPALE utilise la circulaire de 1972 pour regrouper dans l'espace public les 1% du collège, de la place Léon-Blum et du lycée Raymond-Queneau. Il confie la création d'une œuvre unique à Yasuo Mizui qui propose une sculpture fontaine. René Dottelonde, architecte des deux établissements scolaires, est écarté du projet au profit de Jean Tribel, architecte de la chaussée piétonne. Celui-ci est en désaccord avec les études de l'artiste dont l'œuvre n'a pas été intégrée dès la conception de la chaussée. Mais il ne donne pas de nouvelles directives. L'EPALE règle alors le différend en confiant à Mizui la pleine responsabilité de la réalisation de la fontaine, achevée en mars 1978.

## Place des artistes et des œuvres

### La collaboration artistes architectes

L'architecte choisit l'artiste avec qui il veut travailler, en fonction d'affinités personnelles pour un style. Une réelle complicité peut parfois exister entre les deux. Paul Foujino, co-auteur de l'œuvre du collège Molière, a travaillé à plusieurs reprises avec l'architecte Paul Chémétov. Jean Doldourian, architecte de l'école Chateaubriand, travaille en 1976 avec Jean Bersoux, artiste de Béthune qu'il connaît de longue date. Augusto Da Costa (œuvre de l'école Claude-Bernard) habite dans la même ville que l'architecte Bernard Bougeault. Luc Peire, auteur d'un bas-relief sculpté à l'Université Charles-de-Gaulle, a été « particulièrement heureux de [la] collaboration avec l'architecte Pierre Vago ». Il ne



Plan de la fontaine de Mizui, place Léon-Blum

## Les contraintes de la commande

L'artiste doit composer entre les contraintes de la commande et sa liberté de création. Elles lui imposent de dialoguer avec les élus, les architectes et les techniciens pour comprendre leurs attentes. L'artiste doit s'imprégner de l'environnement et de la réalité sociale où il intervient. En retour, les commanditaires doivent admettre que l'œuvre de l'artiste puisse susciter l'étonnement et ne pas correspondre à l'idée qu'ils s'en faisaient. L'exercice est difficile, car l'œuvre doit être acceptée par les populations riveraines, mais ne pas forcément correspondre à leur goût supposé.

Le choix de l'artiste lors de la conception est essentiel : il faut veiller à ce que son travail corresponde au contexte de la commande. Sollicitée pour répondre à un concours à Cergy-Pontoise en 1978, Béatrice Casadesus pose la question du choix de la procédure du concours, alors même que les attentes des aménageurs et des habitants ont été clairement définies. Selon elle, on aurait pu choisir un artiste qui correspondait au «profil souhaité» plutôt que d'imposer le cadre du concours.

Les exigences financières peuvent enfin sembler lourdes. Des artistes ont par exemple reproché à l'ÉPALE d'être obligés de prendre en charge les frais d'achat des matériaux et d'installation de l'œuvre, les obligeant à faire des avances de fonds trop lourdes pour eux.

## L'œuvre d'art dans l'espace public

Les artistes participent à l'éveil des consciences en investissant la ville et en la questionnant. Ils sont des médiateurs pour comprendre la ville et permettre aux habitants de se réappropriier l'espace public. Le compositeur Pierre Sauvageot déclarait en 2004 que les artistes sont «des artisans du sensible dont le regard singulier irrigue la vie des citoyens». Les œuvres d'art contribuent aussi à donner une mémoire et une identité aux lieux. Michel Colot, directeur de l'ÉPALE, déclare en 1978, à propos de la Rose des Vents, que l'œuvre d'art doit «attirer l'attention sur l'activité artistique qui se déploie dans le bâtiment lui-même». Geneviève Micha, auteur de panneaux en relief à la faculté de Lettres, explique qu'elle

travaille à l'intégration de ses créations dans l'architecture. Elle veut animer « des surfaces généralement mortes ou ennuyeuses ». Les œuvres d'art permettent de créer des signaux, tout particulièrement dans les villes nouvelles créés de toutes pièces. La conception de mobilier urbain adapté aux lieux et aux habitants participe de cette volonté. Jacques Tissinier, peintre et sculpteur, a ainsi consacré la majeure partie de son œuvre à la signalétique. En 1976, il a réalisé pour le collège du Triolo de Villeneuve-d'Ascq un itinéraire de repérage signalétique humoristique.

## Comprendre et préserver

### Lecture des œuvres

Une œuvre en décalage avec l'espace où elle est installée peut susciter des protestations et le rejet des riverains. A contrario, elle peut s'identifier totalement à un lieu et en devenir un élément essentiel. Ainsi, des habitants du quartier du Château se sont opposés à un projet de déplacement de la sculpture «Le Chat botté» de Stéphane Deleurence et ont demandé sa restauration en 2006. Un autre risque est l'absence d'information sur l'intention de l'artiste qui provoque au mieux de l'indifférence, au pire de l'incompréhension. Jean Bersoux expliquait en 1978 que le travail de l'artiste doit être accompagné de toute une démarche d'explication par des animations ou des ateliers. Il est également important d'apposer une signalétique à proximité de l'œuvre pour en donner le titre, l'auteur et la date. La réalisation d'une œuvre d'art peut aider à faire accepter un bâtiment. Tel a été l'intention pour le bâtiment de la Rose des Vents. Construit en 1976, il fait l'objet d'une incompréhension et d'un rejet massif des riverains et des usagers du théâtre. La situation isolée de ce cube de béton dans le jeune quartier de l'Hôtel-de-Ville fait «l'effet psychologique d'un blockhaus au milieu d'un champ de tir»<sup>3</sup>. L'intervention plastique sur ce bâtiment vise alors à lui donner «de façon permanente une expression à la hauteur de la qualité et du rayonnement culturels dont il a déjà donné la preuve.»<sup>4</sup> Béatrice Casadesus est choisie en 1978 pour la décoration de La Rose des Vents.



*Installation de la Tour des rêves 1 de Lardera, Université Lille 3, 1978*

## Pérennité des œuvres

La pérennité des œuvres d'art installées dans l'espace public est une question sensible. La circulaire du 16 août 2006 incite les responsables du 1 % à faire coïncider la durée de l'œuvre choisie et celle de l'édifice. Les œuvres éphémères sont déconseillées dans un tel dispositif, ce qui peut brider la créativité des artistes. Les œuvres ont à subir les outrages du temps. Les causes en sont diverses et d'abord physiques : fragilité des matériaux, conditions climatiques, pollution, mauvais entretien – souvent en raison du coût. Le vandalisme n'épargne malheureusement pas les œuvres : la sculpture «Tour des rêves» de Bruno Lardera à l'université du Pont-de-Bois a été dégradée dès son installation en 1976. L'œuvre peut alors présenter des risques pour la sécurité du public : la sculpture «Regarde-bien Petit» de Sirvin à l'Hôtel-de-Ville est enlevée à cause des fers à béton qui apparaissaient à nu. «L'Ombre de l'arbre» créée par Jean-Marie Caron à l'école primaire Calmette, est retirée en 2005 en raison d'un pavage devenu dangereux pour les piétons.

## Le 1% dans les villes nouvelles

### Pour un dialogue artistes – aménageurs

La politique des grands ensembles et l'urbanisme essentiellement matérialiste de l'après-guerre ont ébranlé les esprits. Dans les années 1970, les urbanistes veulent redonner un supplément d'âme aux villes et traiter globalement le paysage urbain. Dans cet esprit, on souhaite relancer le dialogue entre aménageurs et artistes. Artistes, architectes et urbanistes sont invités à collaborer pour intégrer les œuvres d'art dans les espaces publics et donner de la vie aux quartiers. Monique Faux l'explique ainsi en 1978 : «La tentative actuelle dans les villes nouvelles, et spécialement à Villeneuve-d'Ascq, d'associer les artistes à l'urbanisme et à l'environnement, fait apparaître que l'espace public peut cesser d'être un espace négligé, défini au hasard de l'implantation de la volumétrie des bâtiments, pour redevenir le centre vital autour duquel s'organise le bâti.» Les villes nouvelles sont une formidable opportunité pour la diffusion des œuvres d'art dans l'espace public et vont donner un élan incontestable à la politique du 1 %.

### Des acteurs

Jean-Eudes Roullier, secrétaire général du Groupe central des villes nouvelles de 1970 à 1978, est convaincu de l'importance de la politique du 1 %. En 1974, il contribue à faire nommer Monique Faux conseillère aux arts plastiques pour les villes nouvelles. Elle va incessamment militer pour permettre au citoyen d'accéder à l'art contemporain. Elle a voulu que les œuvres d'art contribuent à faire de la ville un lieu où il fasse bon vivre. Elle s'est acquittée de sa tâche jusqu'à sa mort en 1997. D'autres personnalités contribuent à ce mouvement au sein même des établissements publics d'aménagement.

### Créer des repères

Dans les villes nouvelles plus qu'ailleurs, les œuvres d'art contribuent à donner une identité à des espaces créés de toutes pièces. Elles permettent de créer des repères visuels, qui deviennent support d'identification des lieux. À Villeneuve-

d'Ascq, Les «Gouttes d'eau» (ou Notes de musique) de Jacques Tissinier à l'école Chopin (Château) sont un signe fort d'identification du lieu voire de la ville dont elles illustrent souvent les documents de présentation.

## Les réalisations à Villeneuve-d'Ascq

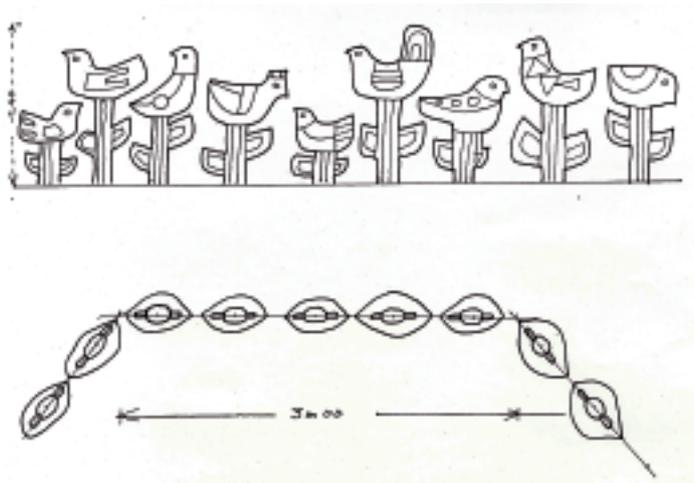
### L'action de l'EPALE

Les œuvres issues de la commande publique à Villeneuve-d'Ascq résultent essentiellement de la procédure du 1%. Une cinquantaine d'œuvres proviennent de la période ville nouvelle (1969-1983). L'Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est (EPALE) met en place une politique de commande d'œuvres d'art. Comme dans les autres villes nouvelles, cet élan est favorisé par le grand nombre d'espaces et d'équipements publics à aménager. Il concerne avant tout les écoles, collèges et lycées des nouveaux quartiers et l'université Charles-de-Gaulle. D'autres lieux sont investis : médiathèque, Centre de la petite enfance, gendarmerie, espaces communs d'immeubles.

### La procédure EPALE

Avec le concours du Groupe central des villes nouvelles, l'EPALE fixe un cadre réglementaire d'action. Dès l'avant-projet sommaire de l'équipement, un comité de pilotage définit précisément les souhaits, les contraintes et la nature de l'intervention artistique. Le comité réunit l'architecte de l'édifice, l'artiste et le conseiller pour les arts du ministère des Affaires culturelles - Monique Faux depuis le 30 août 1974. Une fois le projet agréé par le comité, l'EPALE adresse un dossier à la préfecture. Il comprend un descriptif détaillé de l'œuvre, la nature des enduits et des revêtements, un plan masse, un plan en élévation, une photo de l'œuvre et le curriculum vitae de l'artiste. Il est examiné par la commission départementale du 1% qui donne son avis et fournit l'agrément à l'artiste. Un contrat est passé entre le maître d'œuvre (EPALE) et l'artiste. Il détermine les modalités de réalisation de l'œuvre et de rémunération. Le suivi de conception est assuré par l'artiste en collabo-

ration avec l'architecte. L'œuvre est réceptionnée conjointement par le maître d'ouvrage, l'architecte et l'artiste. Deux œuvres font exception à cette procédure. «Le Sourire de Nadja» de Béatrice Casadesus à la Rose des Vents (1979) et «Signe majeur» de Dominique Grisor à la Médiathèque (1984) ont été choisies par la voie d'un concours.



*Sculpture clôture de Jean Bersoux, détail, école Paul-Fort*

### Passage en revue

Près de 80 artistes ont créé une centaine d'œuvres à Villeneuve-d'Ascq de 1966 à 2007. Certains sont intervenus à plusieurs reprises dans la ville : Jean Bersoux, Patrick Bougelet, Pierre Brun, Michel Degand, Brigitte Denoyelle-Burie, Bruno Dumont, Jean-Pierre Faivre, Bruno Label, Sylviane Léger, Baudouin Luquet, Yasuo Mizui, Jacques Tissinier, Bénédicte Villette, Jean-Pierre Watel. Quelques-uns ont créé des œuvres pour des bâtiments construits par des entreprises privées comme la SEDAF. Les quartiers concentrant le plus grand nombre d'œuvres sont les suivants : Cité scientifique (23), Pont-de-Bois (17, dont 9 à l'université Lille 3), Hôtel-de-Ville (15), Les Prés (11). Viennent ensuite Cousinerie (8), Triolo (8), Flers-Bourg (5), Château (4), Sart-Babylone (3), Résidence (3), Poste (2), Annappes (2), Ascq (2), Moulin-d'Ascq (2), Brigode (1). Les équipements les plus représentés sont évidemment les constructions scolaires : universités (33), écoles (27), collèges et lycées (7). La caserne de gendarmerie aux Prés est dotée de 5 œuvres. Quatre

stations de métro sont décorées par des artistes : Pont-de-Bois, Hôtel-de-Ville, Triolo et Jean-Jaurès.

Le genre dominant est la sculpture : la ronde-bosse (sculpture en trois dimensions dont on peut faire le tour) ou le bas-relief (sculpture en relief se détachant légèrement de son support). Plus de 70 œuvres dans la ville sont des sculptures.

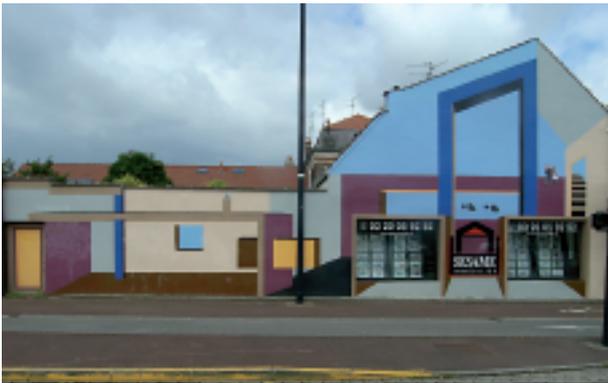
## Pour conclure

Malgré certaines faiblesses, le dispositif du 1% reste un formidable moyen de faire une place à la création contemporaine dans l'espace public urbain. Gilbert Smadja, dans son rapport de 2003, soulignait aussi la nécessité du soutien de l'État aux démarches artistiques locales «pour donner [plus] que de la valeur ajoutée (...) aux espaces publics des villes et des nouveaux territoires». Pour comprendre cette valeur, nous vous invitons à une promenade au fil des quartiers, à la découverte de la richesse et la diversité des œuvres installées à Villeneuve-d'Ascq.

## au fil des quartiers, l'album . . .



## Annappes

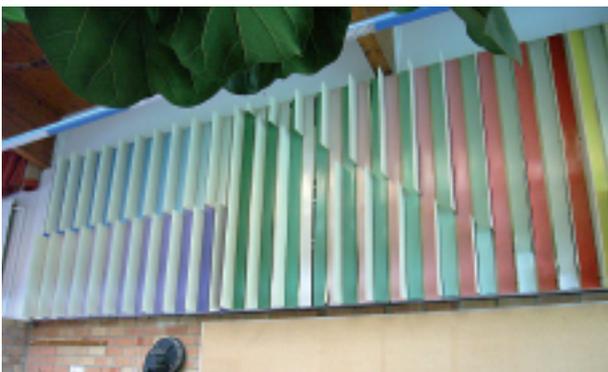


**Sans titre** de Michel DEGAND - 1990  
Agence immobilière Sésame rue Pasteur, pignon  
*Fresque en trompe-l'œil*



**«Structures perpendiculaires»**  
de Henri-Paul DERYCKE - 1968  
Collège Arthur-Rimbaud  
*Sculpture en acier corten*

## Ascq et Moulin-d'Ascq



**Sans titre** de Patrick BOUGELET - 1976  
École Léonard-de-Vinci  
*Structure relief polychrome en métal et aluminium*



**«La fête à la saucisse»**  
par les élèves de l'école Mermoz - (date inconnue)  
Rue du Moulin-d'Ascq  
*Peinture murale*  
Repeinte en 2008 par les élèves de l'école Mermoz



**«Naissances latentes»** de Serge BOULAROT - 2004  
Collège Arthur-Rimbaud  
*Peinture et sculpture sur tôle d'acier ondulée*

## Brigode



**Sans titre** d'Albert FÉRAUD - 1999  
Rue du Huit-Mai-1945  
*Sculpture*

## Château



«**Animal mythique**» de Jean BERSOUX - 1976  
École Chateaubriand maternelle  
Sculpture en béton et grès



«**Gouttes d'eau**» (dite aussi «Notes de musique») de Jacques TISSINIER- 1979 - École Chopin  
Sculpture en résine peinte



«**Le Corbeau et le Renard**» de Jean BERSOUX - 1977  
École Chateaubriand primaire  
Sculpture en grès



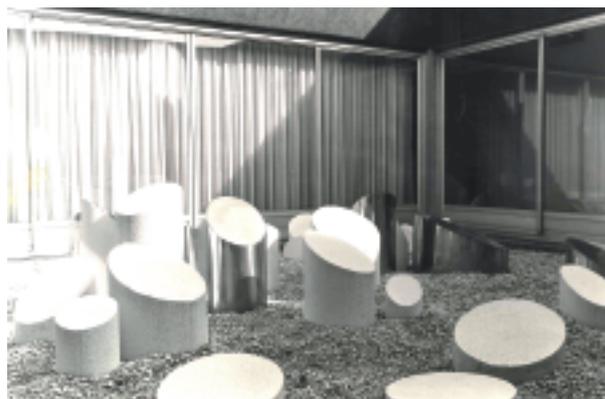
«**Le Chat botté**» de Stéphane DELEURENCE - 1983  
Place du Chat-Botté  
Sculpture en mousse et résine de polyester

## Cité scientifique



«Le cheval écorché» d'André ARBUS - 1972  
Bâtiment P1, patio  
Sculpture en bronze doré

«Buste de Pasteur»  
de Paul BELMONDO - 1973  
Bâtiment administration A3  
(bureau du président de l'université)  
Sculpture en bronze



Sans titre de Pierre BRUN - Avant 1978  
École centrale  
Sculpture en inox et béton



Sans titre de Pierre BRUN - Avant 1978  
École centrale, salle de réunion  
Décor mural sur panneau de bois



Sans titre de Patrick BOUGELET - 1977  
Bâtiment M1  
Décoration murale en inox et aluminium

Sans titre de Pierre BRUN - Avant 1978  
École centrale, cour intérieure  
Sculpture en béton peinte en blanc



«**Urgence 69**» de Pierre BRUN - 1972  
Proximité du bâtiment B5  
*Sculpture en résine de polyester*



«**Passages**» de Milos CVACH - 1998  
École de chimie, hall d'entrée  
*Sculpture bleue et jaune*



«**Square and circle**» de Norman DILWORTH - 2007  
Bâtiment CNED  
*Sculpture en acier inoxydable*



**Sans titre** de Bruno DUMONT - 1996  
École centrale, couloir d'entrée  
*Sculpture murale*



**Sans titre** de Bruno DUMONT - 1996  
École centrale, entrée de l'amphithéâtre  
*Sculpture murale en placage bois*



**Sans titre** de Bruno DUMONT - 1996  
Patio à proximité de la bibliothèque de l'école centrale  
*Sculpture pyramidale en verre et métal*



«**Figure agenouillée**» d'Eugène DODEIGNE - 1971  
Proximité du bâtiment A3  
Sculpture en calcaire blanc de Bourgogne



«**Le Passe-muraille**» d'André GAILLARD - 1971  
Face au bâtiment M1  
Sculpture en acier soudé



«**Phasis**» de Patrick DUPRETZ - 1995  
Bâtiment M5  
Peinture à l'huile sur toile de lin



«**Y du pronom au prénom**» d'Yvan LE BOZEC - 1998  
Restaurant universitaire Barrois  
Tapisserie composée de plaques transparentes



**Sans titre** d'Yves LOYER - 1971  
IUT A ancien  
Sculpture en résine de polyester



**«Le Cri»** d'Étienne MARTIN - 1971  
Proximité de l'espace culture  
Sculpture en bronze



**«L'Athlète après l'effort»**  
de Raymond MARTIN - 1974  
Bâtiment SH2- Sculpture en bronze



**«La Recherche scientifique et l'idée dominant en toute chose»** d'Édouard PIGNON - 1971  
Bâtiment A3, façade - Mosaïque



**Sans titre** de Michel RIVIÈRE - Avant 1978  
Bâtiment A3, façade  
Panneaux de céramique



**«Signal»**  
de  
Raymond  
SUBES -  
1971  
Entrée sud  
face au  
SN1  
Sculpture  
en acier  
inoxydable



**«L'Équilibre»** de Turau SELIM - 1971  
Proximité bâtiment de l'ancien IUT A  
Sculpture en acier

## Gros plan sur quatre œuvres



«Relief à 6 modules» de Geneviève MICHA vers 1974 - Amphithéâtre, université de Lille 3, Pont-de-Bois - Sculpture sur parements en béton armé



Décoration murale de Christophe CUZIN - hall de l'école d'architecture, rue Verte, Hôtel-de-Ville



**Sans titre** de Michel DEGAND - 1990 - Agence immobilière Sésame, Annappes, pignon - *Fresque*



**«Femme agenouillée»** d'Eugène DODEIGNE - 1967 (?) - installée après 1973 - Allée du Trianon, Triolo  
*Sculpture en pierre*

## Cousinerie



**«Le Clown blanc et l'Auguste»**  
de Jean BERSOUX - 1981  
École Albert-Calmette maternelle  
*Sculpture bas-relief en grès chamotté*



**«Ombre de l'arbre»** ou «**Cadran Solaire»**  
de Jean-Marie CARON - 1978  
École Calmette primaire  
*Sculpture en graviers de marbre blanc et parvis de briques rouges - Disparue*



**Sans titre**  
de Patrick BOUGELET  
vers 1978  
École Albert-Camus  
*Éléments architectoniques*



**Sans titre** de Charles GIANFERRARI - 1976  
École Paul-Cézanne  
*Sculpture en maçonnerie de briques*



**«Head Spin»** ou «**Le Smurfer»**  
d'Yves BROCHARD,  
Claude DARRAS  
et Bruno MAILLARD  
(fondeur) - 1985  
Collège Camille-Claudé  
*Sculpture en bronze*



**«Oiseaux»** de Dominique BERTHILLIER  
et Daniel NADAUD - 1983 - École René-Clair  
*Panneaux de vitraux en verre antique soufflé et plomb*



**«Les Crieuses»** de Silviane LÉGER - 1985  
 Chemin des Crieurs  
 Sculpture en pierre reconstituée (pierre de Lorraine réduite en poudre, remixée avec du ciment)

## Flers-Bourg



**«Cortège et oiseaux»** de Jean BERSOUX - 1981  
 École Paul-Fort maternelle  
 Sculpture clôture en grès pyrité et chamotté



**Sans titre** de Jean-Pierre WATEL - 1983  
 Avenue de Canteleu  
 Sculpture colonne inclinée en béton (?)  
 recouverte de briques vernissées blanches



**«Forêt peuplée d'animaux»**  
 de Jean BERSOUX - 1981- École Paul-Fort primaire  
 Bas-relief en grès chamotté et céramique



**Sans titre** de Patrick BOUGELET - 1976  
 École Anatole-France  
 Sculpture en cèdre rouge



**Sans titre** de Ricardo LICATA - vers 1977  
IUFM  
*Mosaïque en granit et marbre*



**Sans titre** de Bruno LEBEL - 1976  
École Maxence-Van-der-Meersch  
*Sculpture bas-relief en béton gris*



«**La machine en bois**» de Philippe SCRIVE - 1973  
IUFM  
*Sculpture en bois exotique d'Afrique*



**Sans titre**  
de Christophe CUZIN - 2004  
École d'architecture (ENSAP)  
*Décoration murale en peinture*



«**D'une place à l'autre 5ème version**»  
de Jean-Christophe NOURISSON - 2007  
École d'architecture (ENSAP)  
*Sculpture*

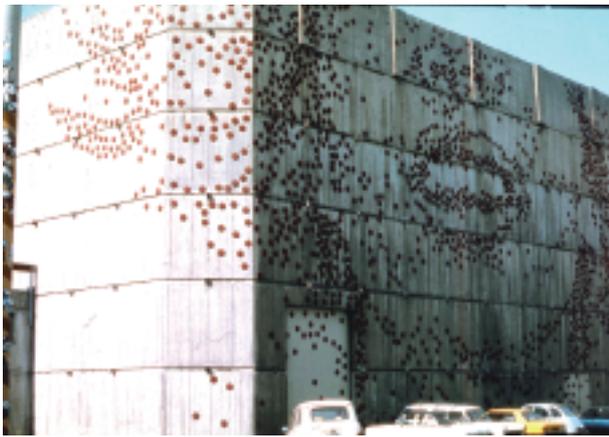
## Hôtel-de-Ville



«**Colombine des fêtes galantes**»  
de Jean-Pierre FAIVRE - 1983  
École Paul-Verlaine  
*Fresque murale en peinture acrylique*



**Sans titre**  
de Brigitte DENOYELLE-BURIE  
- 1983  
Station de métro  
Hôtel-de-Ville  
*Mosaïque*



**«Le Sourire de Nadja»**  
de Béatrice CASADESUS - 1979  
Théâtre La Rose des Vents  
Décoration murale de 1600 disques  
en ciment teinté



**«Arbre»**  
de Michel  
DEVERNE -  
1977  
Centre  
commercial V2  
Sculpture  
Rendue  
à l'artiste



**«Les Heures claires»** de Michel DEGAND - 1980  
Salle des mariages de l'hôtel de ville  
Tapisserie



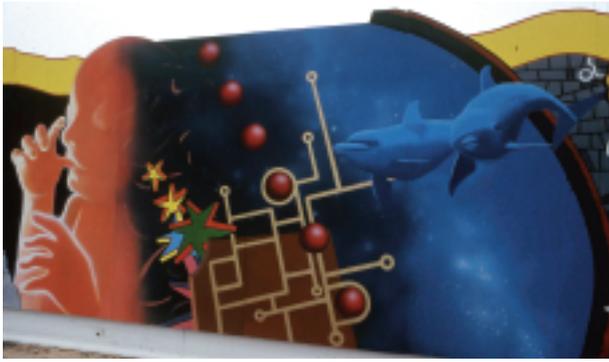
**«Signe majeur»** de Dominic GRISOR - 1984  
Médiathèque municipale Till-l'Espiegle  
Sculpture et décor d'applique en peinture,  
marbre et schiste  
Démontée (en partie)



**Sans titre** de Michel DEGAND - vers 1988  
Rue des Victoires, entrée d'immeuble  
Fresque en lave émaillée



**Sans titre** de  
Guy HALLART -  
vers 1976  
Mât de télédis-  
tribution, angle  
boulevard  
Van-Gogh  
et rue Verte  
Fresque,  
en partie  
couverte  
aujourd'hui



**Sans titre** de Philippe HOLLEVOUT - 1995  
Forum des sciences  
Fresque - Démontée



**«Cime 2» (oscillo-escalier)** de Yasuo MIZUI - 1976  
Chaussée de l'Hôtel-de-Ville  
Sculpture en pierre de Charente



**«Regarde bien petit»** de SIRVIN - 1981  
Chaussée de l'Hôtel-de-Ville  
Sculpture en béton - Disparue

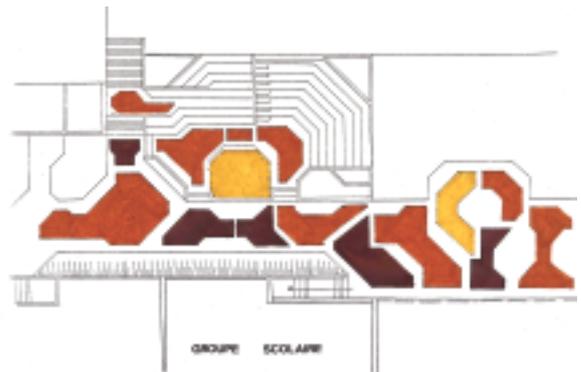


**«La Tendresse»** de Bénédicte VILLETTE - 1994  
1 boulevard Van-Gogh  
Peinture sur armoire téléphonique



**«Cirque»** de Françoise BAILLEUL - 1994  
Rond point, rue de Versailles  
Peinture sur armoire téléphonique

## Pont-de-Bois



**Sans titre** de Jean-Paul CARAYON - vers 1980  
École Bossuet  
Fresque en dallage de briques  
Disparue



**«Promenade dans l'espace»**  
d'Augusto DA COSTA - 1976  
École Claude-Bernard primaire  
Fresque de 79 m<sup>2</sup> en peinture acrylique  
sur un fond en ciment - Disparue



**«Le Signal d'une image de bonheur»**  
(dite aussi «Paternité») de Silvine LÉGER - 1983  
Station de métro Pont-de-Bois  
Sculpture en ronde-bosse en bronze



**«Brassens»** de M. MORETTI - 1995  
Proximité station de métro Pont-de-Bois  
Peinture sur panneau



**«Sculpture fontaine»** de Yasuo MIZUI - 1978  
Place Léon-Blum  
Sculpture fontaine en béton et gravillon lavé



**Sans titre** de Bénédicte VILLETTE - 1994  
Avenue du Pont-de-Bois  
Peinture sur armoire téléphonique



**Sans titre** (auteur  
inconnu) avant 1983  
Passage sous la RN  
227 à proximité du  
Stadium  
Sculpture en tôle  
ondulée

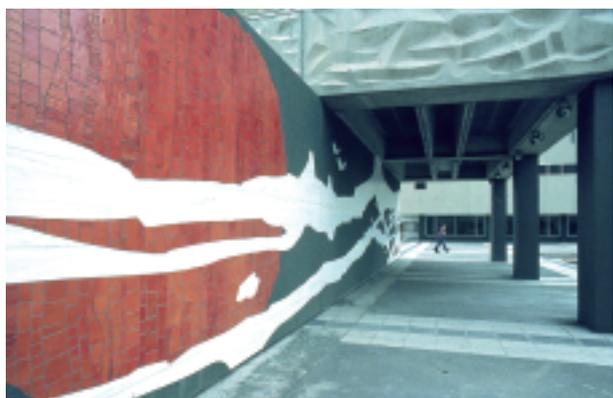


**«Historia d'amour»** de Marta SAAVEDRA - 2003  
Place Léon-Blum  
Fresque sur bache

## Université Charles-de-Gaulle Lille 3



**Sans titre** d'Albert AYMÉ - 1973  
Amphithéâtre  
*Sculpture sur parements en béton armé*



**«Soleil levant»** de Nicole CORMIER VAGO  
vers 1974  
Hall ouvert bâtiment A8  
*Mosaïque en marbre blanc, granulats et peinture*



**«Héra»**  
d'Eugène DODEIGNE  
1966 (installée vers 1974)  
Hall UFR Angellier  
*Sculpture en pierre de Soignies*



**«Le Phare kaléidoscopique»** de Roger FREZIN  
1997  
Extension du bâtiment A  
*Sculpture en aluminium*



**«Tour des rêves 1»** de Berto LARDERA - 1976  
Parc des Trois Lacs (autrefois place de l'Université)  
*Sculpture en tôle*



**«Relief à 6 modules»** de Geneviève MICHA  
vers 1974  
Amphithéâtre  
*Sculpture sur parements en béton armé*



«**Bas-reliefs à 7 modules**» de Luc PEIRE - vers 1974  
Amphithéâtres (2)  
*Sculpture sur parements en béton armé*



«**Espace dynamique**» de Gustave SINGIER  
vers 1974  
Hall d'entrée faculté de droit  
*Fresque sur parements en glasal - Disparue*



**Sans titre** de Raoul UBAC (Rudolf UBACH dit)  
1973  
Bibliothèque universitaire  
*Décoration murale en mosaïque en marbre éclaté*

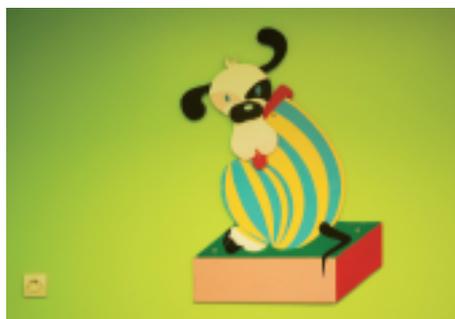
## Les Prés



«**Le Fleuve, la Jungle**» de Jean-Pierre FAIVRE - 1979  
École Jacques-Prévert  
*Fresque, peinture murale acrylique*



«**Hommage à Picasso**» de Michel KARPOWICZ  
1985 ou 1988  
École Pablo-Picasso primaire  
*Bas-relief en pierre gravée*



**Sans titre** de Bernard KOWALAK - 1984  
École Pablo-Picasso maternelle  
*Dessins d'animaux sur contreplaqué*



**Sans titre**  
de Pierre CANAVAGGIO  
1984, restaurées en 1999  
Rue du Petit-Pont  
*Cinq fresques murales peintes en trompe-l'œil*



«**La Genèse**» de Claude LEMARIE - 1986  
Parc club, rue Papin  
*Sculpture en bois, béton et fer*



**Sans titre** de Brigitte DENOYELLE-BURIE  
1977 ou 1978  
Proximité de la salle à manger  
*Décoration murale en terre cuite en forme de rosace*

## LES PRÉS, Gendarmerie



«**Mandrin**» d'Huguette ARTHUR-BERTRAND - 1978  
Salle de réunion Hondchoote  
*Tapiserie en laine*



«**L'Œil du cyclope**» de Michel DEGAND - 1977  
Salle intermédiaire  
*Sculpture en bas-relief en acier inoxydable*



**Sans titre** de M. MARQUET - vers 1977  
Parc extérieur  
*Sculpture en briques*



«**Œuvre monumentale**»  
de Brigitte DENOYELLE-BURIE - vers 1977  
Salle à manger  
*Décoration murale en terre cuite - Disparue*

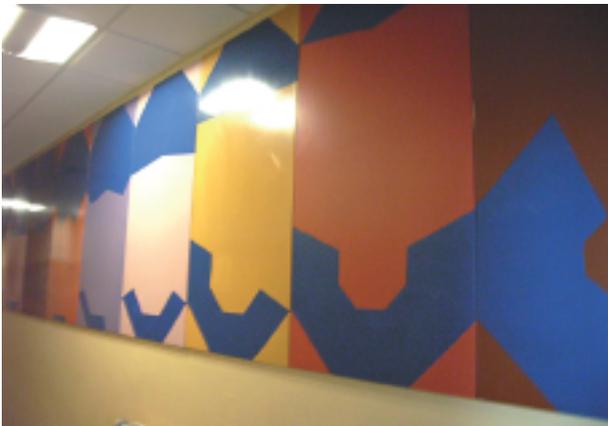
## Poste



**Sans titre** de Patrick BOUGELET - 1976  
École Saint-Exupéry  
*Sculpture en relief polychrome, éléments industriels clipés et aluminium - Disparue*



**Sans titre**  
de Baudoin LUQUET - 1976  
École Rameau  
*Peinture sur tôle émaillée laquée*



**Sans titre** de Baudoin LUQUET - 1976  
École Boris-Vian  
*Peinture sur tôle émaillée laquée*



**«1492-1992, 500 ans Amérique latine»**  
par les jeunes de l'aumônerie du Triolo - Juin 1992  
Rue des Érables, aumônerie  
*Peinture sur la façade d'un bâtiment en pré-fabriqu*

## Résidence



**Sans titre** de Baudoin LUQUET - 1976  
École Mermoz, réfectoire primaire et maternelle  
*Peinture sur tôle émaillée laquée*



**Sans titre** de Patrick BOUGELET - 1976  
École La Fontaine  
*Sculpture en cèdre rouge - Disparue*



**Sans titre** de Paul FOUJINO et Luigi GUARDIGLI  
vers 1974 - Collège Molière - Mosaïque



**Sans titre**  
de Witold HERETYNSKI  
1996  
Station de métro  
Jean-Jaurès  
Sculpture en pierre  
de Soignies



**Sans titre** de Josyane DIMEY - 1977  
École Augustin-Thierry maternelle  
Peinture à la glycérphtalique sur contreplaqué

## Triolo



**Sans titre** d'Alain COMBELLES - 1976  
École Taine  
Sculpture en bois - Disparue



**Sans titre** d'Yves DEJONGHE - 1974  
École Toulouse-Lautrec  
Sculpture carrelée en terre cuite



«Étiquette CES 900»  
de Jacques TISSINIER - 1976  
Collège du Triolo  
Sculpture en béton et fer



**Sans titre** de Josyane DIMEY - 1983 - Station de métro Triolo - *Panneaux de céramique émaillée*



**«Femme agenouillée»**  
d'Eugène DODEIGNE - 1967 (?) -  
installée après 1973 -  
Allée du Trianon  
*Sculpture en pierre*



**«Bonshommes»** poterie du Mesnil de Bavent à Ranville - 1981  
Allée du Terminus  
*4 sculptures en béton recouvertes de terre cuite*

### Archives et photographies

Archives municipales de Villeneuve-d'Ascq : fonds EPALE, fonds municipal.

Collections particulières des artistes : Michel Degand, Stéphane Deleurence, Baudoin Luquet.

Photographies : Gérard Ballenghien, Gérard Leclercq (EPALE), Sébastien Frémont, Yves Dartois (Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage), Nathalie De Moor, Robert Laude, Mélanie Los, Marie-Pierre Sampson, Vincent Kosewski (Mairie), Melles d'Hau Decuyper, Salaün, Peter, M. Suiphonoï (USTL Lille 1).

### Réglementation

Arrêté du 18 mai 1951 relatif au règlement d'utilisation de crédits pour des travaux de décoration dans les bâtiments d'enseignement.

Circulaire du 1er décembre 1972 portant application de l'arrêté du 6 juin 1972 sur les travaux de décoration des bâtiments d'enseignement au titre du 1 %.

Arrêté du 5 janvier 1978 relatif aux travaux de décoration au titre du 1 % dans les constructions réalisées ou subventionnées par le ministère de la Culture.

Arrêté du 10 mai 1981 portant organisation de la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics siégeant auprès du ministre de la Culture et de la Communication.

Arrêté du 10 mai 1981 portant organisation des commissions régionales des travaux de décoration et réalisations plastiques des édifices publics.

Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n° 2005-90 du 4 février 2005 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation.

Circulaire du 16 août 2006 relative à l'application du décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques, modifié par le décret n° 2005-90 du 4 février 2005.

### Bibliographie

1% à Villeneuve-d'Ascq ou l'Art dans la ville / Gérard Simonet ; [photographies de] Gérard Leclercq. Villeneuve-d'Ascq : EPALE, 1978.

8 places publiques en villes nouvelles : des artistes dans l'aménagement urbain / Secrétariat général du groupe central des villes nouvelles ; [rédigé par] Sabine Fachard. Paris : Secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, 1978 - Collection : Les Dossiers des villes nouvelles.

L'Art et la ville, art dans la vie : l'espace public vu par les artistes en France et à l'étranger depuis 10 ans : exposition [itinérante, 1978] / réalisée par le Service de la création artistique du ministère de la Culture et de la Communication et par le Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles - Paris : la Documentation française, 1978.

De l'ensemble littéraire et juridique à l'université de Lille 3 : monographie d'architecture / Mikaël Walbrou. Villeneuve-d'Ascq : 2002.

Art et espace public : le point sur une démarche urbaine / [rapport de] Gilbert Smadja - Conseil général des ponts et chaussées. Paris : La Documentation française, 2003.

Le 1% artistique sur le campus de Lille 1 à Villeneuve-d'Ascq : mémoire L3SH5 mention AEU, Melles d'Hau Decuyper, Salaün, Peter, M. Suiphonoï, 2008.

### Liens ministère de la Culture

La commande publique : [http://www.culture.gouv.fr/culture/dap/commande\\_publicue/](http://www.culture.gouv.fr/culture/dap/commande_publicue/)

La procédure du 1% artistique, obligation de décoration des constructions publiques : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/unpourcent/index.html>

Proposer un projet au titre du « 1% artistique » : <http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/fiches/fiche19.ht>

## Remerciements

Michel DEGAND

Stéphane DELEURENCE

Silviane LÉGER

Baudoin LUQUET

Bruno LEBEL

Melles D'HAU DECUYPERE, SALAÛN, PETER, M. SUIPHONOI  
de l'UFR géographie et aménagement, USTL Lille 1

Sébastien FRÉMONT, Yves DARTOIS (Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage)



**Sans titre** de Patrick BOUGELET vers 1978 - École Albert-Camus -  
*Éléments architectoniques*



«Gouttes d'eau» (dite aussi «Notes de musiques») de Jacques TISSINIER - 1979 - École Chopin - Sculpture en résine peinte

**Catalogue réalisé pour l'exposition «Villeneuve d'Art : les œuvres d'art dans la ville»**

par les services Archives et Développement culturel de Villeneuve-d'Ascq -  
Conception graphique : service Communication - Imprimé en mairie - août 2008